



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

offices d'intervention

Question écrite n° 11524

Texte de la question

Mme Claude Greff appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la baisse des crédits communication des interprofessions par ONIVINS. Les viticulteurs ont accueilli avec beaucoup de déception la baisse de ce budget, d'autant que les programmes dits « d'entraînement général » sont maintenus. La communication occupe aujourd'hui une place importante dans la commercialisation des vins de qualité. Les producteurs des vins du Nouveau Monde l'ont bien compris, cela explique leur succès commercial actuel. Les consommateurs reconnaissent des noms distinctifs ou des bassins viticoles, et non la simple appellation « Vins de France ». Elle lui demande de bien vouloir préciser s'il envisage de revoir cette position en préservant le budget de communication des interprofessions à l'export.

Texte de la réponse

Si les arbitrages budgétaires votés pour 2003 ont imposé certains ajustements, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a veillé à ce que la baisse des soutiens publics aux actions de communication dans le secteur viticole reste limitée : dans ce cadre, le budget de l'Office national interprofessionnel des vins (ONIVINS) sera de 10 MEUR, chiffre supérieur à celui de tous les exercices précédents, à l'exception de 2002. Par ailleurs, s'ajoutent à ces crédits, des soutiens apportés par l'Union européenne à un niveau jamais atteint (1,5 MEUR en 2003) ; ces soutiens ont été obtenus dans le cadre de programmes à l'élaboration desquels participent plusieurs interprofessions. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales souhaite d'ailleurs qu'un effort particulier soit fait pour être en mesure de mobiliser encore davantage ces crédits européens. L'affectation des moyens de l'office fait l'objet d'un débat au sein du groupe « Promotion » de l'ONIVINS, auquel participent les représentants des interprofessions : dans ce cadre, un équilibre est recherché entre les nécessaires actions d'entraînement général, destinées à renforcer la cohérence de l'offre française et l'image globale des vins de France, et la poursuite du soutien aux programmes spécifiques des interprofessions régionales. Un large consensus s'est d'ailleurs exprimé en ce sens de la part des entreprises exportatrices. Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales attache par ailleurs une grande importance à ce que la politique de communication en faveur des différents vins français soit conduite de façon concertée entre les différents acteurs, tant publics que professionnels, afin que les efforts ne soient pas dispersés.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Greff](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11524

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 919

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3841